

2012

LISTE DE CONTRÔLE POUR MARCHANDISES DANGEREUSES EN CAS D'EXPÉDITION DE MATIÈRES NON RADIOACTIVES

La liste de contrôle recommandée décrite dans les pages suivantes doit permettre de contrôler les expéditions au point de départ.

N'acceptez ou ne refusez jamais une expédition tant que toutes les marchandises n'ont pas été vérifiées.

Les informations suivantes sont-elles correctes pour chaque entrée ?

DÉCLARATION DE L'EXPÉDITEUR DE MARCHANDISES DANGEREUSES (DGD)

	OUI	NON*	S/O
1. Deux copies en anglais et au format IATA incluant la Déclaration d'attestation pour le transport aérien [8.1.1, 8.1.2, 8.1.6.12]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2. Nom(s) et adresse(s) complet(s) de l'expéditeur et du destinataire [8.1.6.1 et 8.1.6.2]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. Indication du numéro de la lettre de transport aérien (entrez-le, si besoin est) [8.1.6.3]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4. Indication du nombre de pages [8.1.6.4]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5. Type d'avion non applicable rayé ou non indiqué [8.1.6.5]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6. Nom de l'aéroport ou de la ville de départ ou de destination (entrez-le, si besoin est) [8.1.6.6 et 8.1.6.7] Renseignements facultatifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Mention « Radioactive » rayée ou non indiquée [8.1.6.8]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Identification			
8. Numéro ONU ou ID comportant un préfixe [8.1.6.9.1, Étape 1]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9. Désignation exacte d'expédition et nom technique entre parenthèses pour les entrées signalées par un astérisque [8.1.6.9.1, Étape 2]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10. Classe ou division, et pour la classe 1, groupe de compatibilité [8.1.6.9.1, Étape 3]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11. Risque subsidiaire, entre parenthèses, immédiatement après la classe ou la division [8.1.6.9.1, Étape 4]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12. Groupe d'emballage [8.1.6.9.1, Étape 5]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quantité et type d'emballage			
13. Nombre et type de colis [8.1.6.9.2, Étape 6]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
14. Quantité et unité de mesure (nette ou brute suivi de « G », selon le cas) par colis les limites indiquées [8.1.6.9.2, Étape 6]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
15. Les règles suivantes s'appliquent lorsque différentes marchandises dangereuses sont placées dans le même emballage extérieur :			
– Conformité aux directives du tableau 9.3.A.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– Colis ONU contenant des articles de la Division 6.2 [5.0.2.11(c)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– All packed in one (type d'emballage) » [8.1.6.9.2, Étape 6(f)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– La valeur « Q » ne doit pas dépasser 1 [5.0.2.11 (g) et (h), 2.7.5.6, 8.1.6.9.2, Étape 6(g)]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16. Suremballages			
– Indication « Overpack Used » (suremballage utilisé) [8.1.6.9.2, Étape 7]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
– Conformité aux directives du tableau 9.3.A [5.0.1.5.1 et 5.0.1.5.3]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instructions d'emballage			
17. Numéro de l'instruction d'emballage [8.1.6.9.3, Étape 8]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autorisations			
18. Vérification de toutes les dispositions particulières qui peuvent l'être. Numéro de la disposition particulière si A1, A2, A51, A81, A88, A99 ou A130 [8.1.6.9.4, Étape 9]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19. Indication qu'une autorisation gouvernementale est jointe, ainsi qu'une copie en anglais et approbations complémentaires pour d'autres éléments sous [8.1.6.9.4, Étape 9]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Information complémentaire concernant la manutention			
20. Inscription obligatoire pour les matières autoréactives et autres matières associées de la division 4.1 et pour les peroxydes organiques de la division 5.2 ou des échantillons et pour les générateurs d'oxygène chimique [8.1.6.11.1, 8.1.6.11.2 et 8.1.6.11.3]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21. Nom et numéro de téléphone d'une personne responsable à contacter en cas d'expédition de matières infectieuses de la division 6.2 [8.1.11.4]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22. Nom et titre (ou nom du service) du signataire, lieu et date indiqués et signature de l'expéditeur [8.1.6.13, 8.1.6.14 et 8.1.6.15]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
23. Modification ou correction signée par l'expéditeur [8.1.2.6]	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LETTRE DE TRANSPORT AÉRIEN – Déclaration pour la manutention

24. Indication: « Dangerous Goods as per attached Shipper's Declaration » ou « Dangerous goods as per attached DGD » (Marchandises dangereuses selon la Déclaration de l'expéditeur ci-jointe) [8.2.1(a)].....
25. « Cargo Aircraft Only » ou « CAO » (Avion cargo seulement), le cas échéant [8.2.1(b)].....
26. Si des matières non dangereuses sont incluses, indication du nombre de colis de marchandises dangereuses [8.2.2].....

COLIS ET SUREMBALLAGES

27. Colis conforme à l'instruction d'emballage et ne présentant aucune trace de fuite ou de dommage [9.1.1.3 et l'instruction d'emballage applicable].....
28. Nombre et type de colis et de suremballages livrés conformément à ce qui est indiqué sur la Déclaration de l'expéditeur de marchandises dangereuses (DGD) [9.1.3].....

Marquages

29. Emballages à spécifications ONU, marqués conformément aux prescriptions 6.0.4 et 6.0.5 :
- Symbole et code de spécification.....
 - X, Y ou Z, satisfaisant ou dépassant les prescriptions du groupe d'emballage/instruction d'emballage.....
 - Masse brute dans les limites indiquées (solides, emballages intérieurs ou GRV [SP A179]).....
 - Marquage des emballages pour les matières infectieuses [6.5.3.1].....
30. Numéro ONU ou ID [7.1.5.1(a)].....
31. Désignation(s) exacte(s) d'expédition(s) avec le nom technique quand cela est nécessaire [7.1.5.1(a)].....
32. Nom(s) et adresse(s) complet(s) de l'expéditeur et du destinataire [7.1.5.1(b)].....
33. Pour les expéditions de plus d'un colis pour toutes les classes (sauf la ID 8000 et Classe 7) la quantité nette, ou poids brut suivi de « G » (selon le cas), sauf si les contenus sont identiques, sur les colis [7.1.5.1(c)].....
34. En cas d'utilisation de dioxyde de carbone solide (neige carbonique), indication de la quantité nette sur le colis [7.1.5.1(d)].....
35. Nom et numéro de téléphone d'une personne responsable à contacter en cas d'expédition de matières infectieuses (Division 6.2) [7.1.5.1(e)].....
36. Marques spéciales indiquées pour l'instruction d'emballage 202 [7.1.5.1(f)].....
37. Marquage des emballages en quantités limitées [7.1.5.3].....
38. Marquage des matières dangereuses pour l'environnement [7.1.6.3].....

Étiquetage

39. Étiquette(s) identifiant le risque primaire conformément aux prescriptions 4.2, Colonne D [7.2.3.2; 7.2.3.3(b)].....
40. Étiquette(s) identifiant le risque subsidiaire, conformément aux prescriptions en 4.2, Colonne D [7.2.3.2; 7.2.6.2.3].....
41. Étiquette « Cargo Aircraft Only » (Avion cargo seulement) [7.2.4.2 ; 7.2.6.3].....
42. Étiquettes « Orientation » (Sens du chargement) sur deux côtés opposés, le cas échéant [7.2.4.4].....
43. Étiquettes « Cryogenic Liquid » (Liquides cryogéniques), le cas échéant [7.2.4.3].....
44. Étiquette « Keep Away From Heat » (Protéger de la chaleur), le cas échéant [7.2.4.5].....
45. Toutes les étiquettes exigées présentées correctement [7.2.6], et tous les marquages et étiquettes non pertinents enlevés [7.1.1 ; 7.2.1].....

Pour les suremballages

46. Marquages et étiquettes de danger et de manutention exigés sur les emballages clairement visibles ou reproduits sur les parois extérieures du suremballage [7.1.4.1, 7.2.7].....
47. Mention « Overpack » (Suremballage) indiquée si les marquages et les étiquettes ne sont pas visibles [7.1.4.1].....
48. Si plus qu'un suremballage est utilisé, marques d'identification visibles et quantité totale des marchandises dangereuses [7.1.4.2].....
49. Restrictions « Cargo Aircraft Only » (Avion cargo seulement) [5.0.1.5.3].....

GÉNÉRALITÉS

50. Divergences des États et des exploitants conformes à [2.8].....
51. Expéditions par avion cargo seulement (un avion cargo exploité sur tous les secteurs).....
- Commentaires : _____

Contrôlé par : _____

Lieu : _____ Signature : _____

Date : _____ Heure : _____

*** SI VOUS AVEZ RÉPONDU AU MOINS UNE FOIS « NON », N'ACCEPTÉZ PAS LA LIVRAISON ET DONNEZ UN DOUBLE DE CE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI À L'EXPÉDITEUR.**